

Un événement



Agence
Parisienne
du Climat

avec



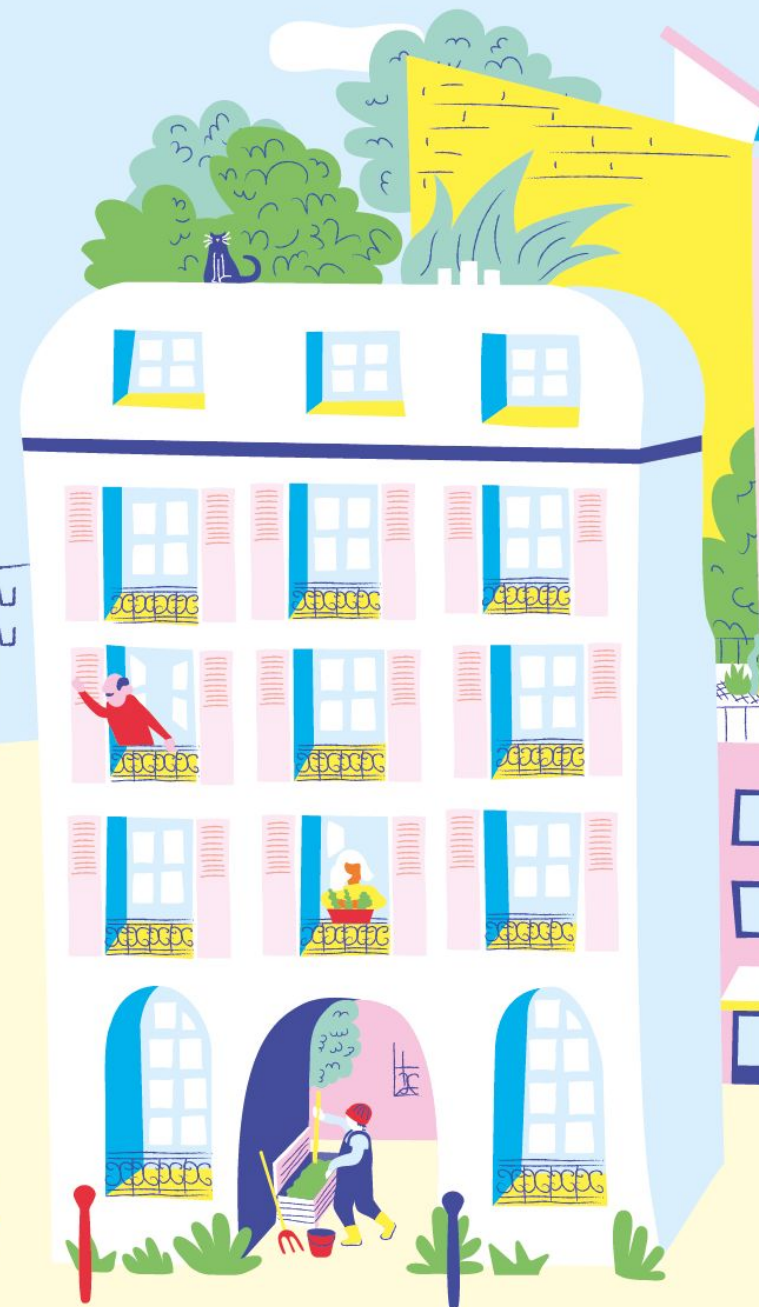
France
Rénov'
Le service public pour mieux
renouveler son habitat

FORUM habiter durable

10 AVRIL 2025

BIENVENUE

**Vous avez les clés
pour rénover votre
copropriété !**



PROGRAMME DES CONFÉRENCES

10h00

- Quel diagnostic adapté à mon projet : DPE, PPT, DTG ?

11h00

- Éco-rénover votre copropriété avec l'aide de la Ville de Paris

12h00

- Aménagement de stationnement vélo en copropriété

Conférence

Quel diagnostic adapté à son projet : DPE, PPT, DTG



Intervenantes



Annette Cochard
Chargée des relations avec les
professionnels

06 76 87 19 17
pro.coachcopro@apc-paris.com



Sophie Paris
Juriste en droit de l'immobilier



A quoi servent les diagnostics ?

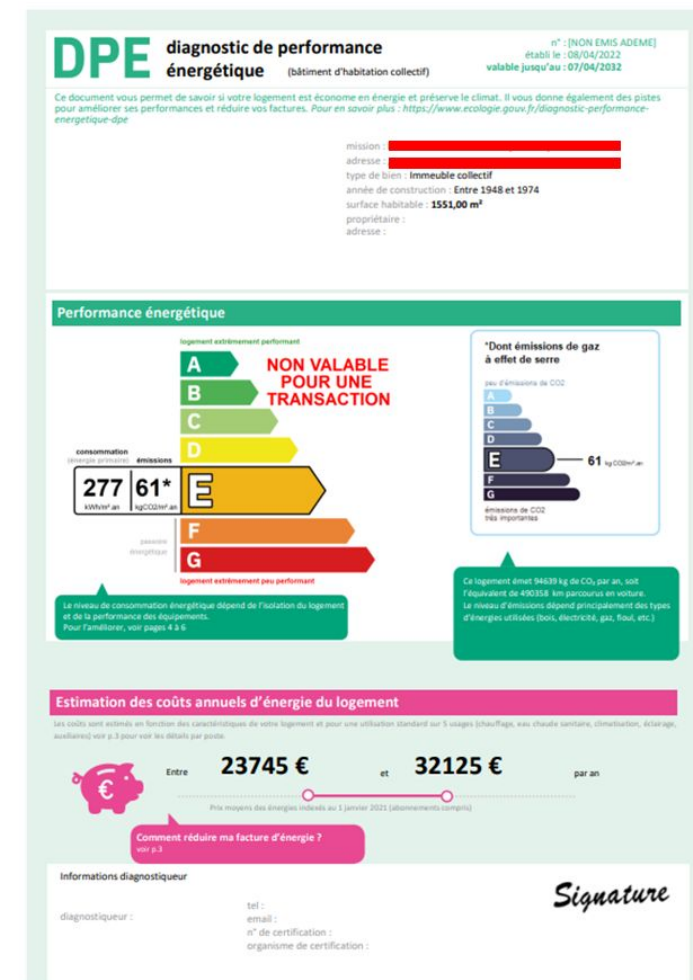
Des objectifs communs :

- Evaluer
- Hiérarchiser
- Obligations légales
- Valorisation

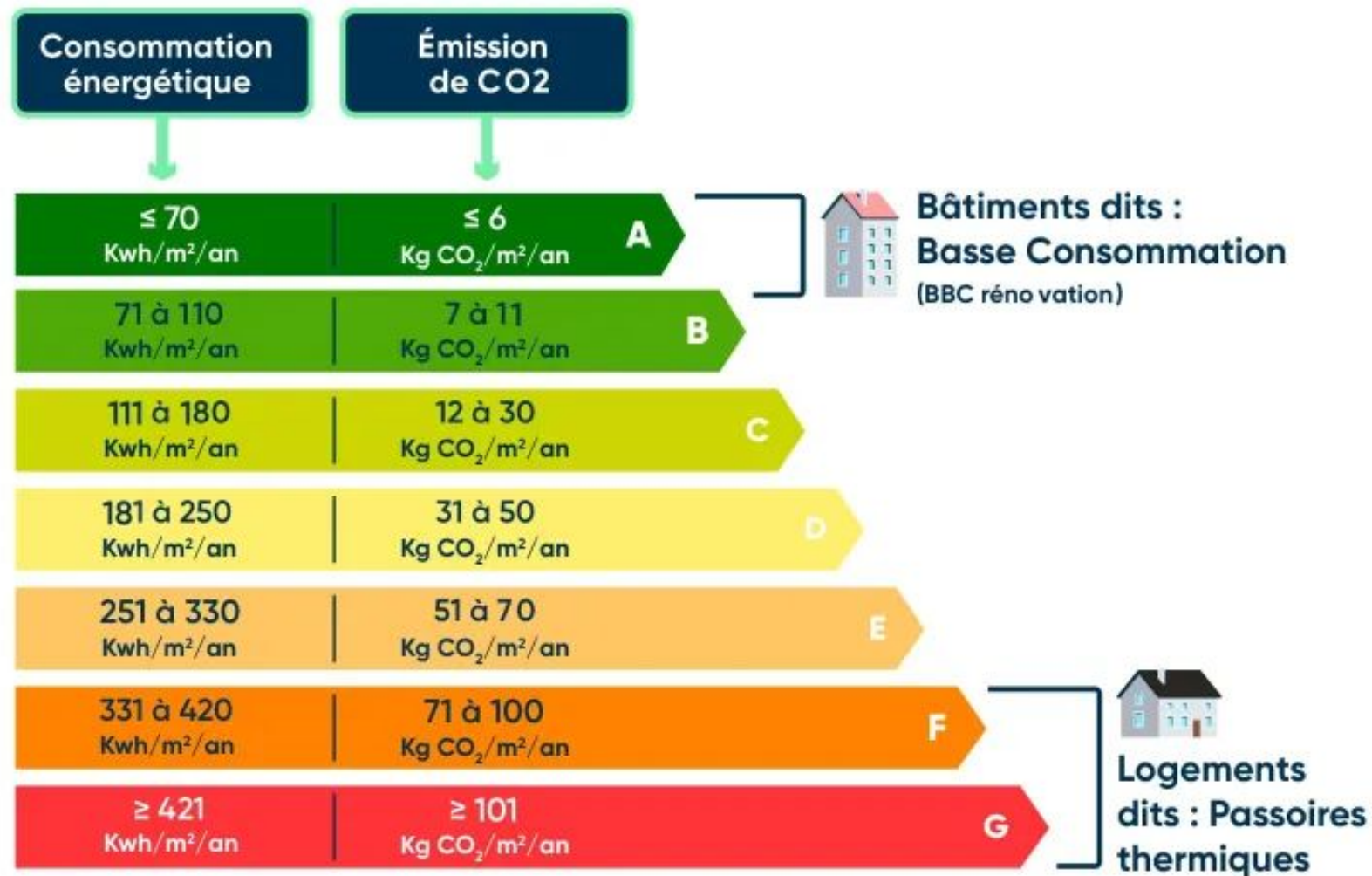
Outils d'aide à la décision

Qu'est-ce que le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ?

- Définition
- Objectifs : informer, sensibiliser, inciter, encadrer
- Durée de validité : 10 ans
- Obligation : oui
- Contenu :
 - Description du bien (surface, orientation, etc.)
 - Consommation énergétique annuelle estimée
 - Émissions de gaz à effet de serre associées
 - Recommandations pour améliorer la performance énergétique



Les classes énergétiques



Qu'est-ce que le Plan Pluriannuel de travaux (PPT) ?

- Définition
- Objectifs : garantie, entretien, amélioration
- Durée de validité : 10 ans
- Obligation : oui (PPPT)
- Contenu :
 - Liste des travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble et à la sécurité des occupants
 - Estimation du niveau de performance énergétique après travaux
 - Estimation sommaire du coût
 - Échéancier de travaux sur 10 ans

Qu'est-ce que le Diagnostic Technique Global (DTG) ?

- Définition
- Objectifs : garantie, entretien, amélioration
- Durée de validité : 10 ans
- Obligation : dans certains cas
- Contenu :
 - Analyse de l'état apparent
 - État technique de l'immeuble
 - Améliorations possibles
 - Diagnostic de performance énergétique
 - Évaluation sommaire du coût et une liste des travaux

Quel diagnostic adapté à son projet : DPE, PPT, DTG

DPE	Pour évaluer la performance énergétique
PPT	Pour planifier les travaux d'une copropriété sur 10 ans
DTG	Pour une analyse complète du bâtiment et planifier les travaux d'une copropriété sur 10 ans

- Le référentiel DTG a été **élaboré en 2020** par l'Association des Responsables de Copropriété et l'Agence Parisienne du Climat avec l'appui d'un groupe de travail composé d'acteurs de la rénovation énergétique.
- Il est accessible sur le site de l'APC et de CoachCopro.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	03
A MÉTHODOLOGIES	06
1. Les étapes de réalisation du DTG	09
2. Les moyens techniques pour la réalisation du DTG	10
3. Les qualifications des auditeur-ice-s	12
B PRÉSENTATION DU CONTENU DU RAPPORT TYPE DE DTG	14
1. Présentation de la partie 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ANALYSE DE LA GESTION TECHNIQUE	18
2. Présentation de la partie 2 : DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET ÉNERGÉTIQUE	28
3. Présentation de la partie 3 : PLANIFICATION DES TRAVAUX	39
4. Présentation de la partie 4 : VOLET FINANCIER	43
C ANNEXES	45
1. Textes de loi relatifs au DTG	46
2. Fiches de diagnostics par poste	49
3. Exemple de formulaire d'enquêtes occupant-es	75

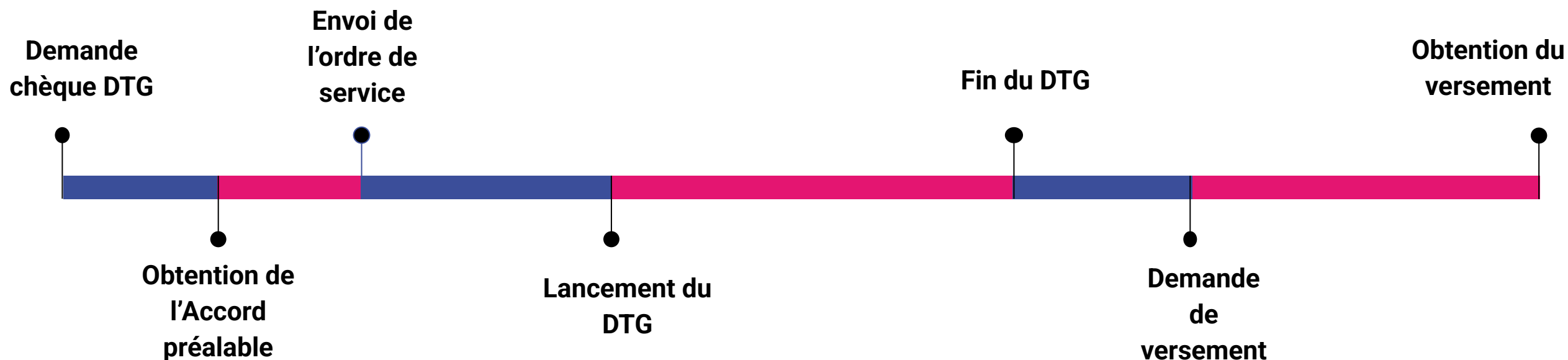
RÉFÉRENTIEL
Réalisation du Diagnostic Technique Global (DTG)

Des services sur mesure pour vous simplifier l'éco-rénovation

www.coachcopro.com

Conditions d'attribution :

- Inscription de la copropriété sur CoachCopro
- Un contact établi avec un membre de la copropriété
- **Une pertinence avérée pour la réalisation du DTG plutôt qu'un PPPT/DPE collectif**
- Un professionnel affilié à l'annuaire CoachCopro
- Un devis conforme au référentiel DTG

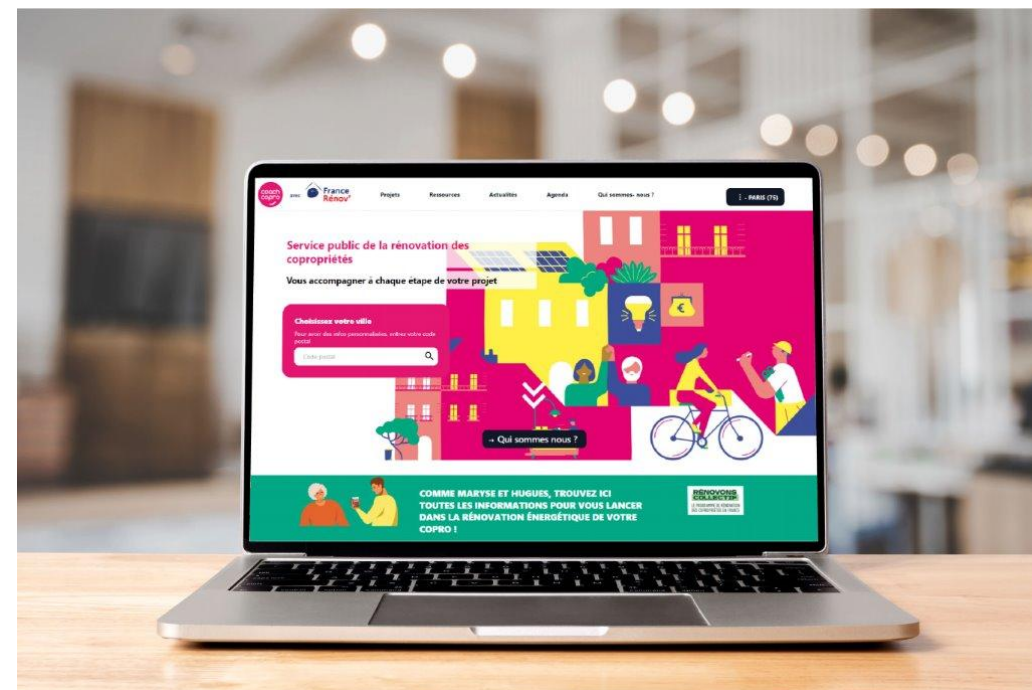




Une équipe de conseillers vous accompagne dans le choix du bon diagnostic

Les questions à se poser :

- La copropriété envisage-t-elle une **rénovation globale** ou une **rénovation par étape** ?
- La copropriété présente-t-elle un **potentiel de rénovation globale** : quel **typologie de bâti**, quels **travaux déjà réalisés** ?
- La copropriété a-t-elle déjà réalisé des études : **audit énergétique, diagnostic architectural, PPT, DPE, maîtrise d'oeuvre** ? Est-elle en phase avec les **échéances réglementaires** ?



Fiche d'identité :

Syndic professionnel

17 logements

Chauffage individuel

Aucun diagnostic réalisé

Souhaite mener une réflexion sur le remplacement des menuiseries, l'isolation des façades et des combles

Chronologie :

Avril 2023 : AG vote du DTG

Juin 2023 : inscription sur CoachCopro par le syndic

Diagnostic retenu : DTG incluant un PPPT et un DPE



Fiche d'identité :

Syndic bénévole

17 logements

Chauffage au fioul

Audit énergétique réalisé

Pas de projet global mais volonté de convertir la chaufferie
et d'être conforme aux exigences réglementaires

Chronologie :

2015 : inscription sur CoachCopro

2018 : réalisation d'un audit énergétique

2025 : reprise des échanges, orientation vers un PPPT/DPE

Diagnostics retenus : PPPT et DPE



Fiche d'identité :

Syndic professionnel

48 logements

Chauffage collectif CPCU

Deux diagnostics réalisés



Chronologie :

2017 : réalisation d'un audit énergétique

2023 : réalisation d'un diagnostic architectural

2024 : réalisation d'une mission de MOE intégrant PPPT / DPE et intégration dans ERP+

Diagnostic retenu : MOE incluant un PPPT et un DPE



PODCAST



habiter durable

L'Agence Parisienne du Climat lance son premier podcast pour répondre à toutes les questions que vous nous posez au quotidien sur les sujets de la rénovation et de la maîtrise de l'énergie !

LES THÉMATIQUES ABORDÉES

Étapes d'un projet de rénovation - Diagnostics -
Accompagnement - Aides financières - Végétalisation -
Confort d'été - Et bien d'autres !



Abonnez-vous
pour ne manquer aucun épisode !

SCANNEZ ICI



ou rendez-vous sur
podcast.ousha.co/apc-paris



Conférence

Eco-Rénover votre copropriété avec l'aide de la Ville de Paris



Intervenant·es



Eric Buissonnet

Chargé de mission
« Accompagnement des copropriétés »



Pauline Barre

Chargée de suivi du dispositif
« Eco-Rénovons Paris+ »



Axelle Madelenat

Coordinatrice du dispositif
« Eco-Rénovons Paris+ »



Un **dispositif lancé par la Ville de Paris** en septembre 2022 **pour une durée de 4 ans**, en partenariat avec l'Anah et l'Agence Parisienne du Climat, **pour aider les propriétaires parisiens à éco-rénover leur immeuble**



Porte d'entrée d'ERP+



Conseiller ERP+



Urbanis

Depuis 2016, un objectif de massification

Accompagner les projets de rénovation
global des copropriétés parisiennes

Amélioration du
confort
été comme hiver

Amélioration du cadre
de vie
(mobilité, nature en ville...)

Amélioration de l'enveloppe thermique du bâti

Création d'îlots de fraîcheur et
gestion durable

Végétalisation
des immeubles

L'amélioration
du système
de ventilation

L'isolation thermique
des combles
ou de la toiture

La récupération
des eaux de pluie

L'isolation
thermique
des façades
et des murs

Le changement du
mode de chauffage
ou l'amélioration
de ses performances

Pose de stores
bannes ou
ombrières

Le changement
des fenêtres
et la pose de double
vitrage et volets

La désimperméabilisation
des sols

Amélioration de la performance et
de la durabilité des systèmes

Cette liste n'est pas exhaustive.
Le scénario de travaux finalement retenu
découlera du diagnostic global de votre Immeuble permettant
d'identifier les postes d'intervention pertinents.

1. Je m'inscris sur CoachCopro via ecorenovonsparis.fr



Ou contact mail/téléphone

Pour entrer en contact avec le conseiller référent de votre arrondissement

2. Je structure ma démarche et mobilise les copropriétaires



Un conseiller éco-rénovation de l'Agence Parisienne du Climat (APC) vous accompagne

3. Le projet de ma copropriété passe en commission ERP+

Critère de sélection : existence d'un potentiel technique d'amélioration énergétique global et volonté collective d'engager des travaux ambitieux

JE SUIS INTÉRESSÉ, COMMENT FAIRE ?

Structurer ma démarche et mobiliser les copropriétaires avec l'Agence Parisienne du Climat autour d'un projet de rénovation global

1. **Constituer un groupe projet** pour informer, recenser les besoins des copropriétaires et recueillir leurs avis
2. **Réaliser/actualiser un audit ou diagnostic technique global (DTG) *Chèque à l'audit de 5000 €***
 - Evaluer les besoins d'entretien et le potentiel d'amélioration thermique et environnementale
 - Proposer des scénarios de rénovation, adaptés aux besoins du bâtiment et de ses occupants
3. **Choisir un scénario de rénovation global permettant l'intégration à ERP +**

Le conseiller APC :

- Assistance dans la rédaction du cahier des charges (DTG ou autre) et la consultation d'équipes de prestataires
- Appui dans la présentation des conclusions du diagnostic aux propriétaires
- Conseil dans le choix du scénario de travaux à étudier
- Evaluation du potentiel d'intégration dans ERP et soutien de la demande auprès du comité ERP+

1

UN CONSEILLER ÉCO-RÉNOVATION DÉDIÉ

Un accompagnement
personnalisé gratuit à
toutes les phases du projet

2

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES TRAVAUX

Une assistance
administrative pour les
mobiliser



Urbanis

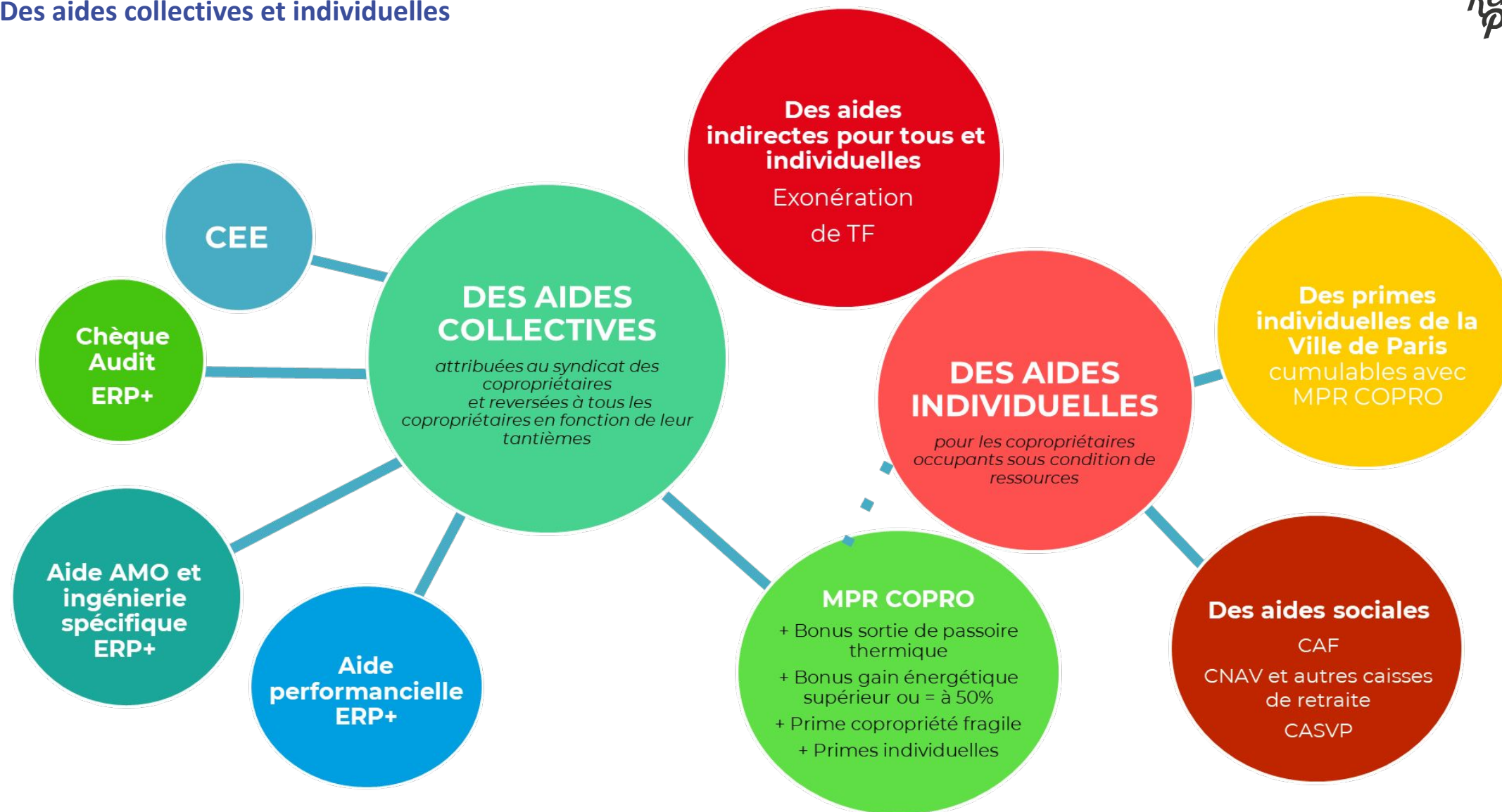


Métropole
du Grand Paris



LES AIDES MOBILISABLES

Des aides collectives et individuelles



Prenez contact dès maintenant avec l'Agence Parisienne
du Climat

En vous inscrivant sur la plateforme CoachCopro
via www.ecorenovonsparis.fr



PODCAST



habiter durable

L'Agence Parisienne du Climat lance son premier podcast pour répondre à toutes les questions que vous nous posez au quotidien sur les sujets de la rénovation et de la maîtrise de l'énergie !

LES THÉMATIQUES ABORDÉES

Étapes d'un projet de rénovation - Diagnostics -
Accompagnement - Aides financières - Végétalisation -
Confort d'été - Et bien d'autres !



Abonnez-vous
pour ne manquer aucun épisode !

SCANNEZ ICI



ou rendez-vous sur
podcast.ousha.co/apc-paris



Conférence

Aménagement de stationnement vélo en copropriété



Intervenant·es



Diana Bello

Chargée de mission |
Accompagnement des copropriétés



Pierre De Cérrou

Responsable des partenariats
Alvéole Plus



Mathieu Chaubaud

Gérant



Déroulé de la conférence

1. Introduction

Diana Bello - Agence Parisienne du Climat

2. Financez votre abri à vélo sécurisé avec Alvéole Plus

Pierre DE CEROU – Responsable de partenariats à la Fédération française des usagers de bicyclette (FUB)

Mathieu CHABAUD - Gérant chez La Fabrique des Cyclistes

3. Questions & réponses

Animation par **Naïla NADHIR** - Agence Parisienne du Climat

1

Introduction

Diana Bello
Agence Parisienne du Climat

QUI SOMMES-NOUS ?

Association créée à l'initiative de la Ville de Paris pour accompagner la **mise en œuvre de son plan climat**,

Guichet unique de la rénovation énergétique à Paris, l'APC fait partie du réseau des espaces France Rénov'.



avec



Mobilise
Accompagne
Conseille
Informe



La plateforme CoachCopro

LA PLATEFORME COACHCOPRO

- Un centre de ressources
- Un annuaire de professionnels
- Des fiches de copropriétés rénovées

The screenshot displays the CoachCopro website interface. At the top, there are filters for location (Paris), construction period, heating type, work type, and project particularities. Below the filters is a map of Paris with numbered blue dots indicating project locations. To the left of the map is a list of renovation projects, each with a photo and a brief description:

- 179 RUE DE VAUGIRARG 75015 PARIS**: Rénovation d'une copropriété des années 1920
- 281 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE 75011 PARIS**: Requalification architecturale et rénovation énergétique labellisée BBC
- 59 RUE SAINT DIDIER 75116 PARIS**: Rénovation d'une petite copropriété des 30 Glorieuses
- 67 RUE DE L'OURCQ 75019 PARIS**: Isolation thermique sur du bâti ancien
- 9 RUE PIRECOURT 75020 PARIS**: Un projet de rénovation ambitieux en bâtiment bas carbone
- 8 AVENUE SIMON BOLIVAR 75019 PARIS**: Isolation thermique des murs de 2 bâtiments
- 46 RUE DU CHEMIN VERT 75011 PARIS**: Rénovation globale d'une copropriété des années 70
- 3 RUE DU NIL 75002 PARIS**: Rénovation d'une petite copropriété de

On the right side of the map, a detailed view of a project is shown for **11 RUE SAINT LUC 75018 PARIS**, featuring a photo of the building and a table of key data:

IDENTITÉ	
Année de construction	1900
Nombre de logements	99
Source d'énergie chauffage	Individuel
Mode	

Below the table, there is a section for **DONNÉES CLÉS** showing the cost of renovation per square meter (€3000) and an energy conservation scale.



<http://grandparis.annuaire-coachcopro.com/>



<https://www.coachcopro.com/projets-realises>



2

**Alvéole Plus,
LE PROGRAMME
DE FINANCEMENT
DE STATIONNEMENT
VÉLO ABRITÉ ET SÉCURISÉ**



LE PROGRAMME
ALVEOLE Plus



<https://alveoleplus.fr/>



Programme

Bénéficiaires ▼

Prestataires ▼

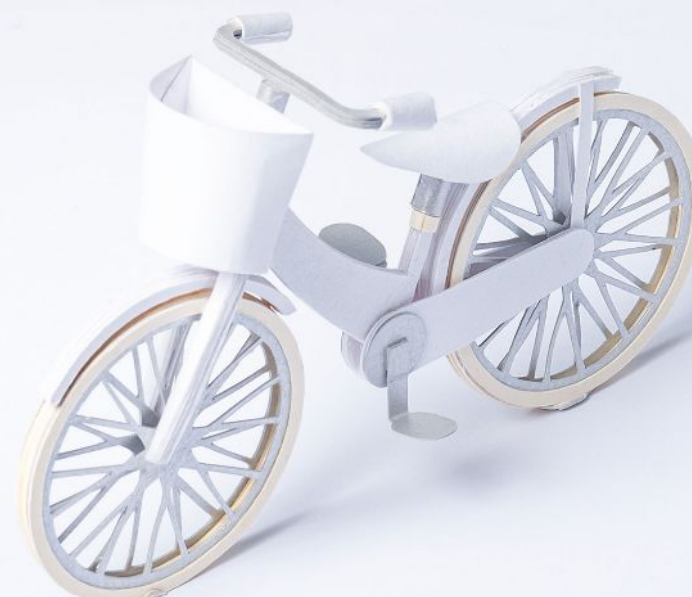
Actualités ▼

Ressources

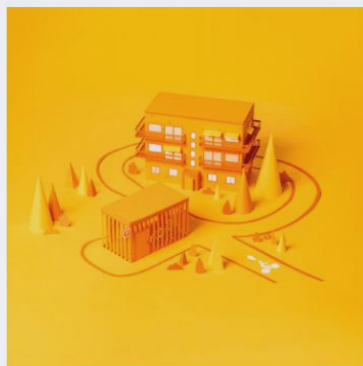
Connexion

Le programme Alvéole Plus

Alvéole Plus vise à déployer 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos. Le programme propose des financements ainsi que des actions de conseil et de formation pour accompagner leur déploiement.



Bâtiments ayant
été construits
avant 2017
(loi Laure)



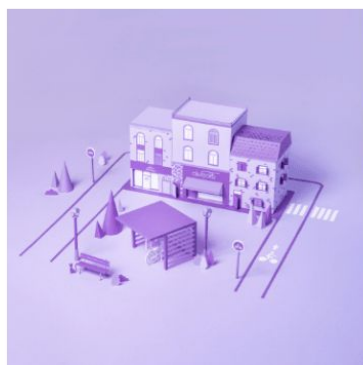
Copropriétés privées
(à usage principal d'habitation)



Habitat social



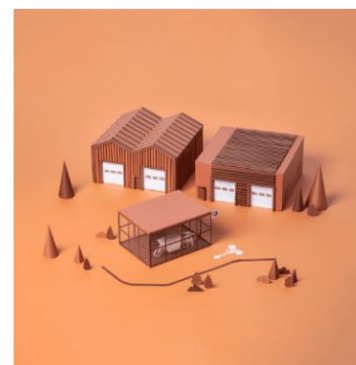
Écoles et établissements
d'enseignement



Espaces et sites publics



Gares et pôles d'intermodalité



Espaces pour les livreurs à vélo



COFINANCEMENT DE STATIONNEMENTS
VÉLO SÉCURISÉS



**dernière demande de
devis : 15 mai 2025**



CONSEIL À LA
MAÎTRISE D'OUVRAGE



dernière demande de
conseil : **11 juillet 2025**



COFINANCEMENT DE STATIONNEMENTS
VÉLO SÉCURISÉS



dernière demande de
devis : **15 mai 2025**

**SERVICE
CONSEIL**

OBJECTIFS

Accompagner certains bénéficiaires dans la définition et l'élaboration d'un projet

Proposer des solutions au plus proches des besoins utilisateurs

MODALITES

1 seul accompagnement par bénéficiaire

2 formes d'accompagnement

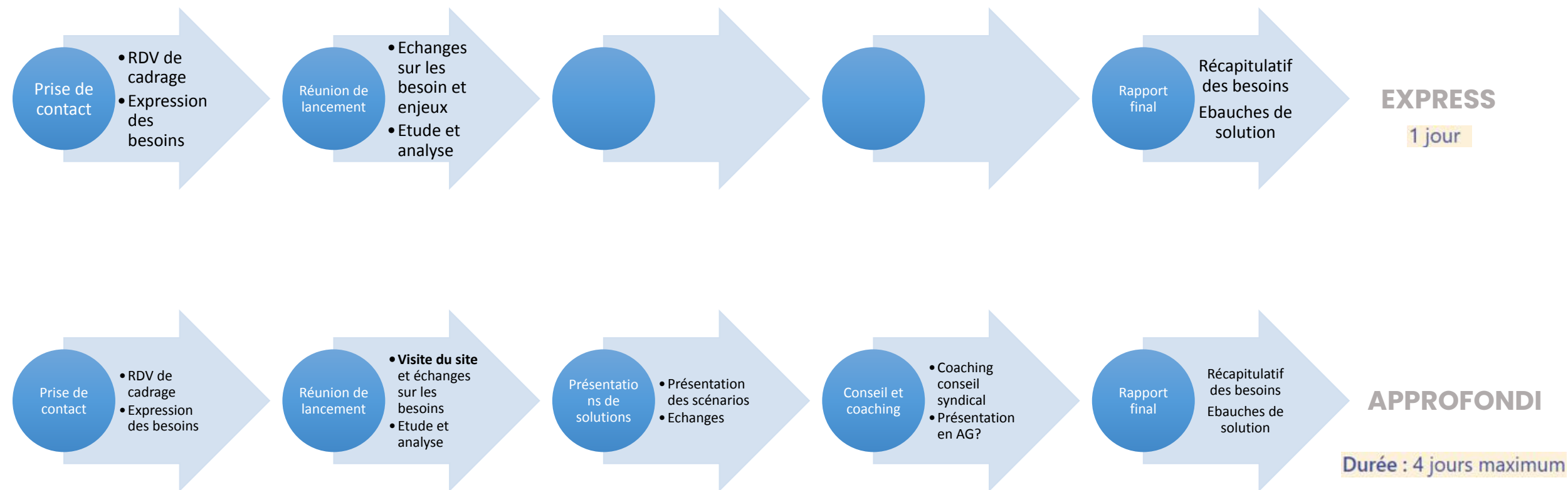
100 % de prise en charge

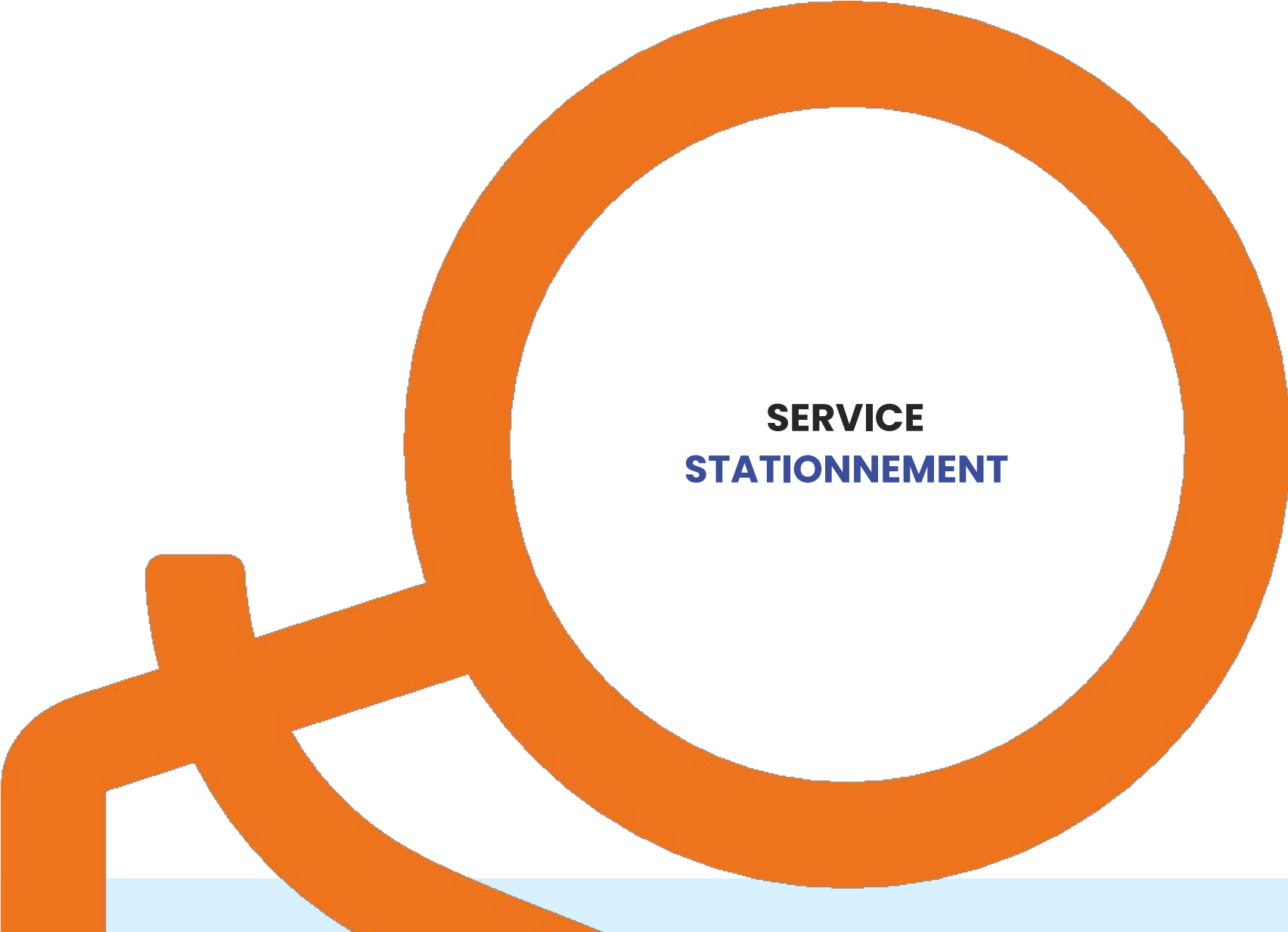
Possibilité de choisir son conseiller

RESSOURCES

Questionnaire d'analyse des connaissances et besoins

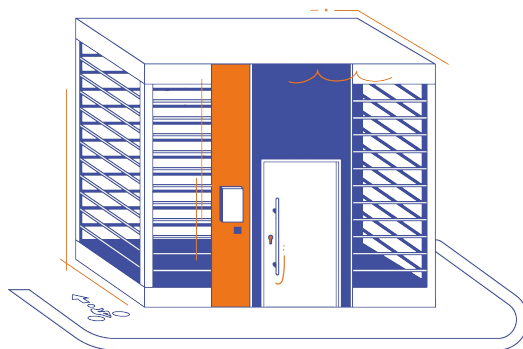
Guide du stationnement



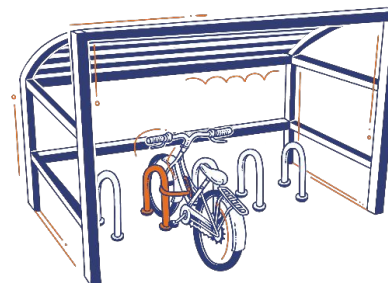


**SERVICE
STATIONNEMENT**

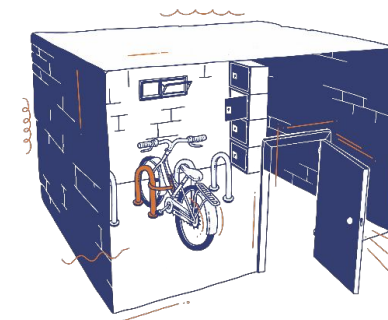




CONSIGNE SECURISEE



ABRI OUVERT



**ATTACHES DANS UN
LOCAL OU ABRI EXISTANT**

**Minimum
d'emplacement
créés/ abri**

Toutes cibles **6**
Copropriété **4**

Toutes cibles **8**
Copropriété **4**

Toutes cibles **8**
Copropriété **4**

**Plafond de prise
en charge**

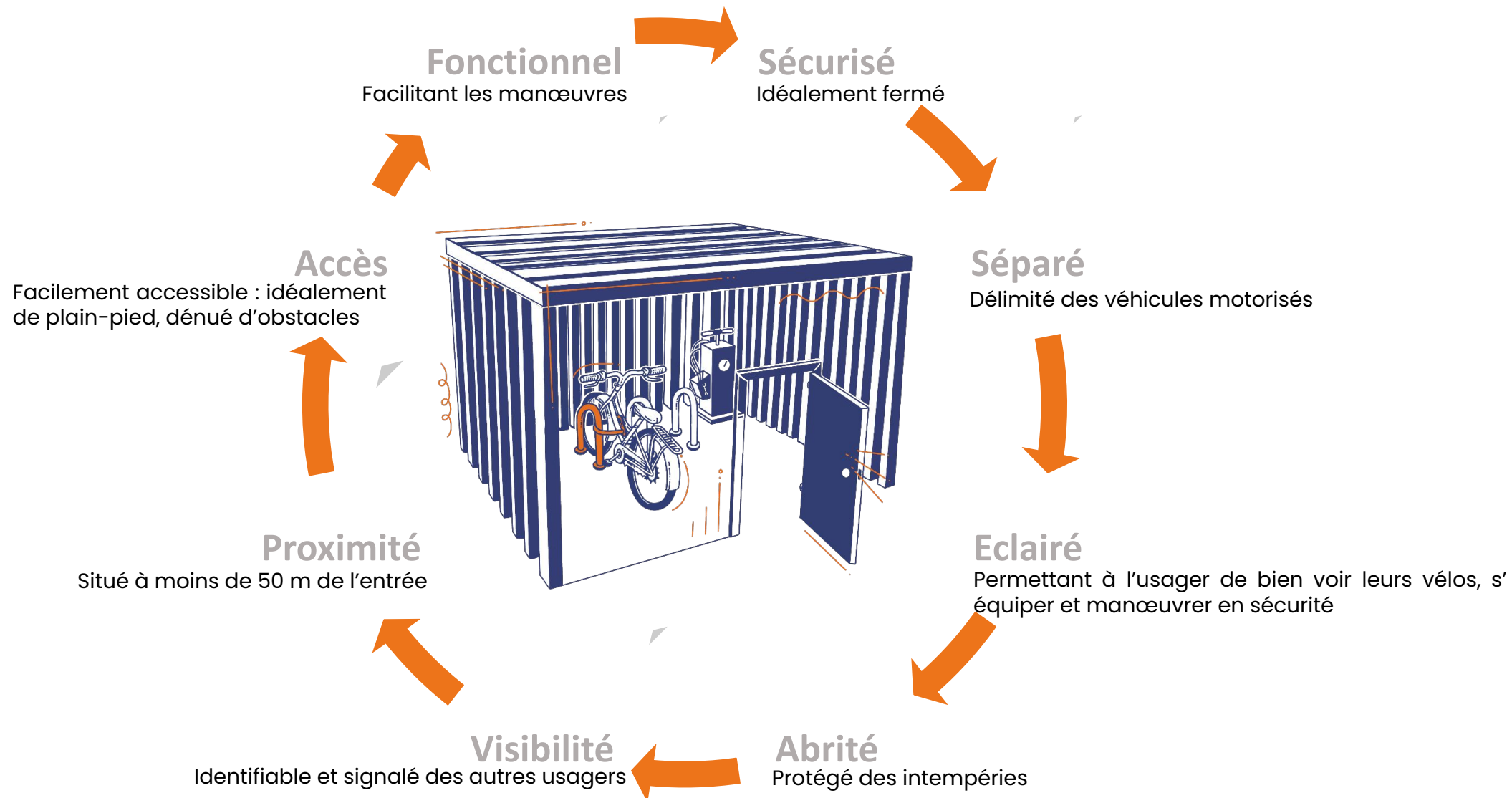
40% de l'investissement HT ou **50%** HT (en ZFE)

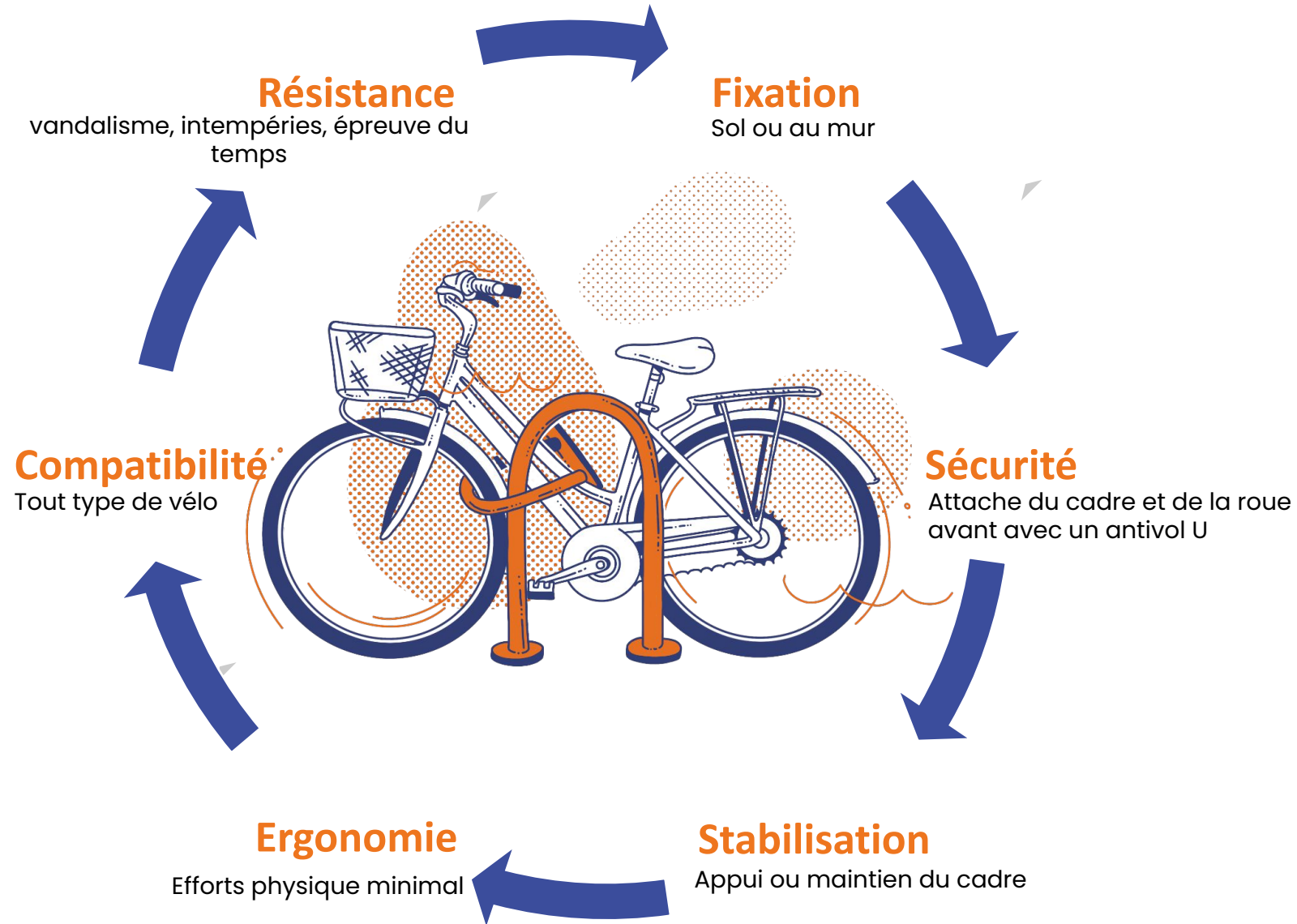
**Montant maximal
de prise en charge
*par emplacement***

1200 € HT

650 € HT

80 € HT



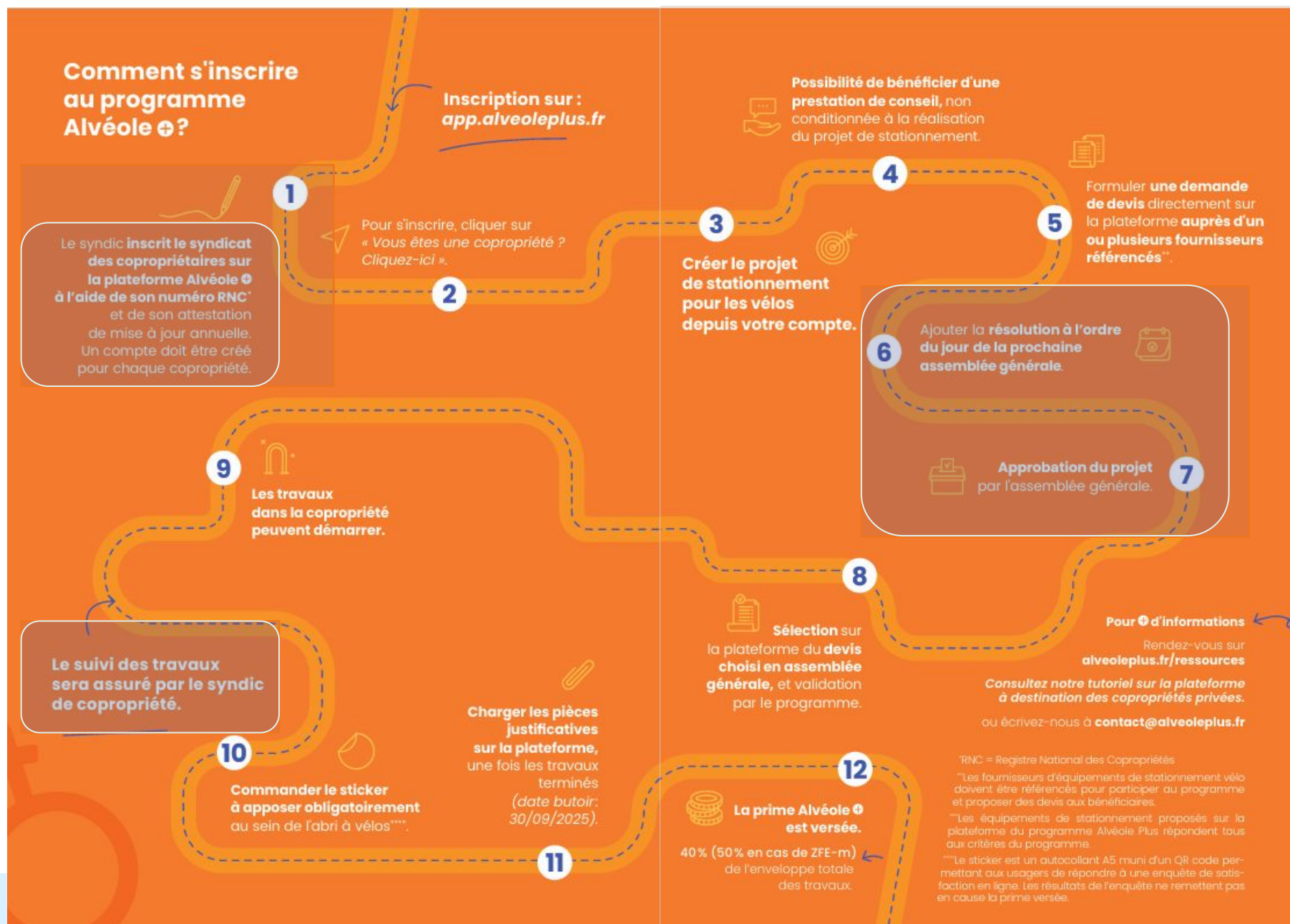


	Attaches libres d'accès dans un local existant <u>Exemple 1 : zone ZFE-m</u>	Attaches dans une consigne sécurisée <u>Exemple 2 : hors zone ZFE-m</u>
Montant de l'investissement (incluant les équipements complémentaires et divers éléments pris en charge)	300 € HT	15 000 € HT
Nombre d'emplacements réalisés	4	10
Montant de l'investissement maximum pris en charge (par emplacement)	80 € HT	1 200 € HT
Calcul du plafond de prime	80 € HT x 4 = 320 € HT	1 200 € HT x 10 = 12 000 € HT
Prime estimée	300 € HT x 50 % = 150 € HT	15 000 € HT x 40 % = 6 000 € HT
Prime applicable	150 € HT ⓘ	6 000 € HT ⓘ



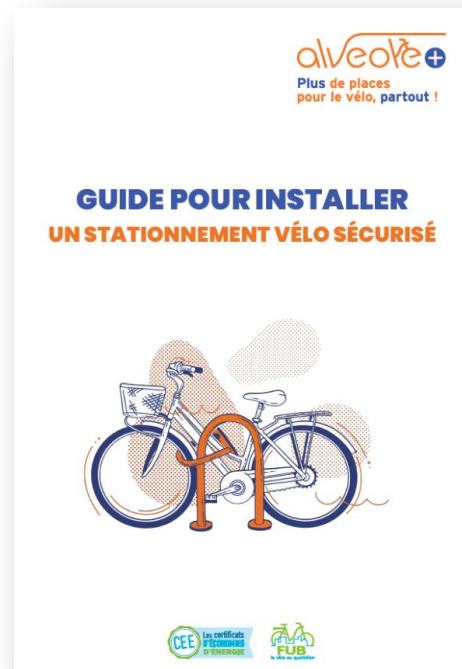
PARCOURS & RESSOURCES



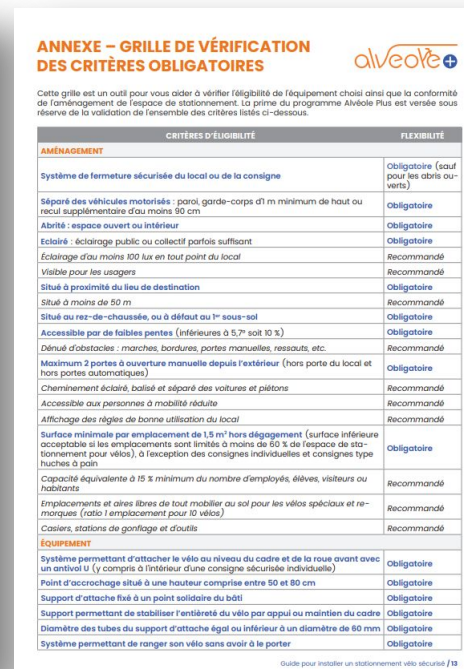




Plaquette spéciale Copro



Guide stationnement et la grille de vérification des critères en annexe



Modalités de prise en charge

MERCI !

contact@alveoleplus.fr



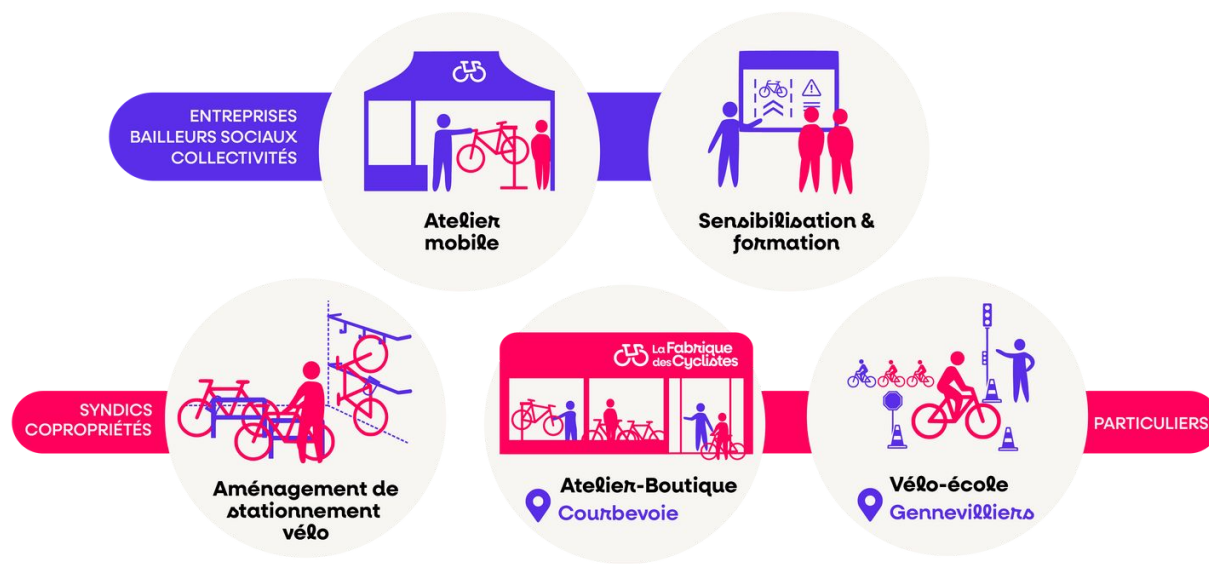
Forum Habiter Durable APC 2025

Mobilité durable et espace vélo en
copropriété - Retour d'expérience
10/04/2025

Présentation de notre coopérative

La Fabrique des Cyclistes est une **société coopérative d'intérêt collectif** (SCIC) dont la mission est de **faire du vélo une évidence pour nos déplacements urbains**.

Elle compte aujourd'hui une **dizaine de salarié·es** dont l'activité se répartit notamment entre les ateliers de réparation mobiles, les animations et formations autour de la mobilité à vélo et l'aménagement de stationnement vélo.



Nous avons changé
de nom !

Bicyclaide
devient

**La Fabrique
des Cyclistes**

Les bienfaits du vélo



A l'échelle individuelle, le vélo permet :



De se déplacer efficacement en ville



D'être en bonne santé et de se sentir bien



De réaliser des économies importantes



A l'échelle collective, le vélo permet :



De décarboner notre mobilité



D'améliorer notre cadre de vie



De réaliser des économies importantes

1 Pourquoi (mieux) aménager du stationnement vélo dans sa copro ?

L'usage du vélo est en plein essor et l'aménagement de stationnements vélo adaptés répond à une demande de plus en plus forte.

- ➔ Stationnements pratiques et confortables pour un usage du quotidien
- ➔ Sécurisation du stationnement pour lutter contre le vol
- ➔ Optimisation de l'espace disponible

En proposant du stationnement adapté, vous **évitez les conflits, apaisez les relations**, et participez ainsi à un **meilleur vivre ensemble** au sein de votre copropriété.



2 Quelle est la démarche à suivre et combien ça coûte ?

2.1 Etude d'aménagement / Accompagnement Alvéole Plus

La Fabrique des Cyclistes vous accompagne dans votre **projet de stationnement vélo** (création, agrandissement ou amélioration de l'espace de stationnement) et réalise des **études complètes** afin de déterminer la **meilleure solution et son coût**.

Lors de cet accompagnement, nous pourrons notamment :

- Identifier avec vous la **localisation optimale** de l'espace de stationnement ou les axes d'amélioration en cas de stationnement déjà existant ;
- Vous aider à **choisir les équipements** de stationnement les plus adaptés à la configuration de votre site ;
- Réaliser le **plan d'aménagement** ;
- Dresser un **estimatif détaillé du coût** des travaux ;
- Fournir un **argumentaire** destiné aux décideurs.

Combien coûte cet accompagnement ?

Jusqu'au 11/07/2025, **c'est gratuit !** (en passant par la programme Alvéole Plus)

alvéole+



Zoom sur le programme Alvéole Plus

alvéole+

La Fabrique
des Cyclistes

Le programme Alvéole Plus est un **programme national** porté par la **Fédération des Usagers de la Bicyclette** (FUB), et financé par des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Il vise à **multiplier les espaces de stationnement vélo sécurisés** partout en France.

La Fabrique des Cyclistes a été sélectionnée par le programme comme Conseiller, ce qui vous permet de bénéficier gratuitement (et sans aucun engagement) de notre service d'accompagnement (jusqu'au 11/07/2025).

Pour cela, il suffit de s'inscrire sur la



Comment s'inscrire ?

- L'inscription doit être réalisée par un **copropriétaire** ou par le **syndic de copropriété**.
- Il faudra vous munir du **numéro d'immatriculation** au registre national des copropriétés et d'une **attestation de mise à jour annuelle**.
- L'inscription se fait **en ligne** et ne prend que quelques minutes : <https://app.alveoleplus.fr/>
- Suite à votre inscription sur la plateforme et à la sélection du service « Conseil », deux formats d'accompagnement vous sont proposés par le programme : un accompagnement express ou un accompagnement approfondi. Les deux formats sont gratuits. Le second permet d'être mieux accompagné dans la durée. Pour cette raison, **nous vous conseillons fortement de choisir l'accompagnement approfondi**.
- N'oubliez pas de **choisir BicyclAide / La Fabrique des Cyclistes comme conseiller**.
- Une fois le projet validé, la **fourniture et la pose des supports peuvent être pris en charge par le programme à hauteur de 40% à 50%** en fonction de votre localisation.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez davantage d'informations ou si vous avez des questions !

Quelles sont vos obligations en tant que copropriété en termes de stationnement vélo ?

En règle générale, il revient au **syndic d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale** des copropriétaires la question des modalités de réalisation des places de stationnement vélo.



En l'absence d'obligation faite par le CCH (Code de la construction et de l'habitation), dès lors que l'immeuble possède des emplacements de stationnement automobile, l'article 24-5 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 créé par la loi d'orientation des mobilités impose a minima aux copropriétés de s'interroger sur la création d'équipements de stationnement vélo. Il incombe donc au syndic d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires la réalisation de stationnements sécurisés pour vélo, devis travaux à l'appui.

2.2 Vote en AG

En général, l'AG se prononce sur un **projet de travaux et un budget maximum**, puis c'est au **Conseil syndical et/ou au syndic de mettre en œuvre le projet**, en respectant l'enveloppe budgétaire votée.



Rappel : Une copropriété est un bien immobilier possédé et géré en indivision par plusieurs co-propriétaires (cf. loi de juillet 1965). Le texte de référence qui régit son fonctionnement est son Règlement de Copropriété. Chaque copropriétaire gère librement ses parties privatives (logement, cave, garage...) tant qu'il respecte les règles figurant dans le Règlement de Copropriété ou votées en AG (Assemblée Générale).

Vote à la majorité simple ou à la majorité absolue lors de l'assemblée générale ?



L'article 30 de la loi du 10 juillet 1965 permet à l'assemblée générale, et sous réserve qu'elle soit conforme à la destination de l'immeuble, de décider à la **majorité absolue** de l'article 25, « *toute amélioration telle que la transformation d'un ou de plusieurs éléments d'équipement existants, l'adjonction d'éléments nouveaux, l'aménagement de locaux affectés à l'usage commun ou la création de tels locaux* ».



La création d'emplacement de stationnement pour vélos peut être considérée comme une **amélioration** et être votée à la **majorité absolue** sous réserve qu'elle **n'entrave pas la destination de l'immeuble**, auquel cas, elle devra être votée à la double majorité de l'article 26.



Remarque : Possibilité de passerelle pour faire passer certains projets (article 25-1) :

Lorsque la majorité absolue n'a pas été obtenue, l'organisation d'un 2e vote est possible à la majorité simple immédiatement si le projet recueille au moins 1/3 des voix de tous les copropriétaires (présents, représentés et absents).

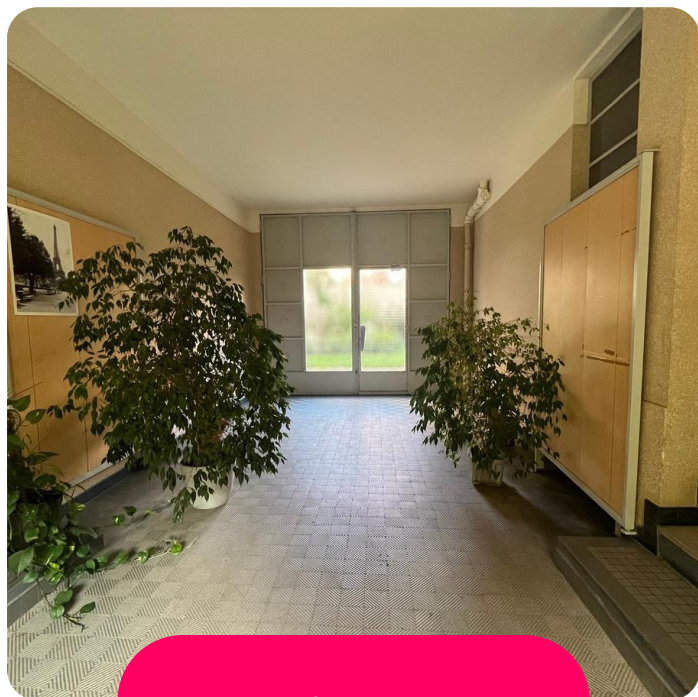


Il est précisé que si le projet de stationnement de vélos dans les parties communes est **initié par un ou plusieurs copropriétaires et à leurs frais**, la **décision** sera **prise à la majorité simple** conformément aux dispositions de l'article 24 j dans sa rédaction issue de la loi d'orientation sur les mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019.

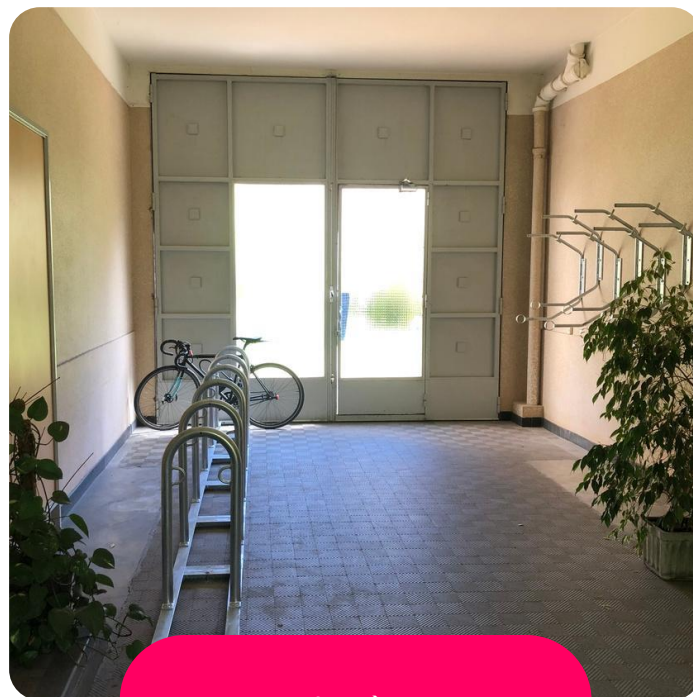
Estimation de coûts par type de réalisation

Types de stationnement	Prix moyens	Exemples
Stationnement intérieur	Entre 150 et 300 euros TTC / vélo pour du stationnement intérieur	Exemple : local vélo avec 20 emplacements vélo au sol = environ 4 000 euros TTC
Stationnement extérieur avec abri	Entre 650 et 1 500 euros / vélo pour du stationnement extérieur avec abri	Exemple : abri vélo de avec 12 emplacements vélo au sol = environ 10 000 euros TTC

2.3 Exemples de réalisation dans le cadre d'Alvéole Plus

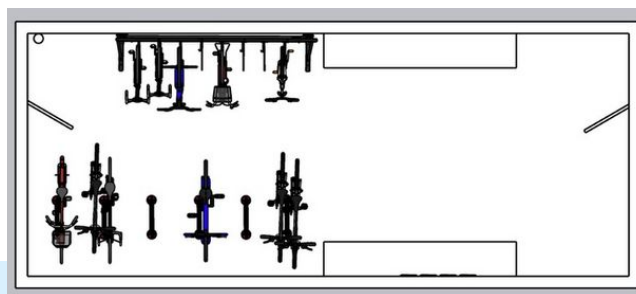


Avant



Après

Proposition retenue



Accompagnement Alvéole Plus de septembre à novembre 2023

Travaux réalisés en 2024

 40-52 rue des Grands Champs, Paris 20

- Nombre de stationnements créés : 19
- Coût (fourniture + pose) : 2 970 € TTC
- Aide Alvéole Plus : 960 €
- Aide Ville de Paris : 1 350 €

Retour d'expérience

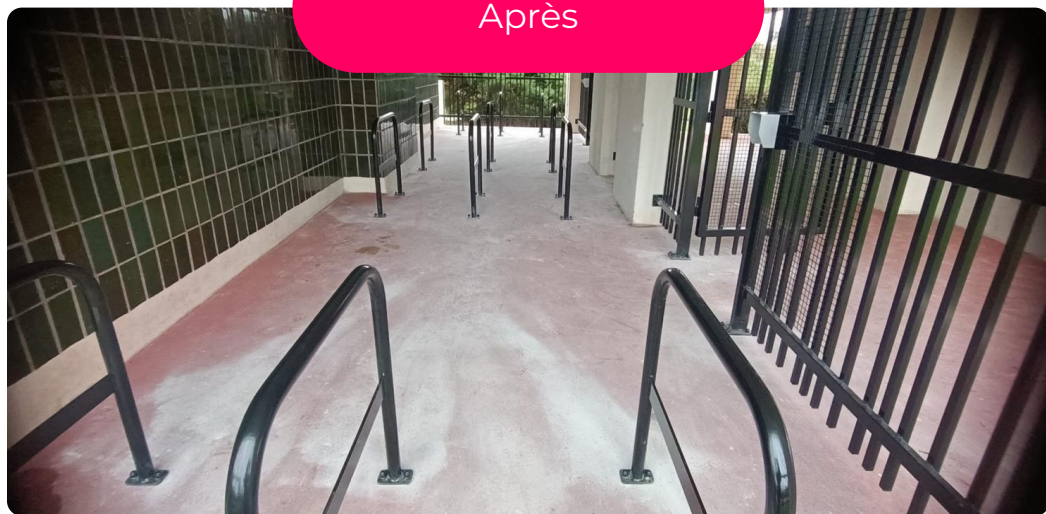
"Nous avons fait installer notre espace vélo, en suivant vos recommandations (à ceci près que nous nous sommes limités à 19 emplacements au lieu de 20).

Nous avons pu bénéficier de subventions de la part d'Alvéole Plus et de la Mairie de Paris. L'espace vélo rencontre un franc succès dans la copropriété et les opposants au projet se sont calmés."

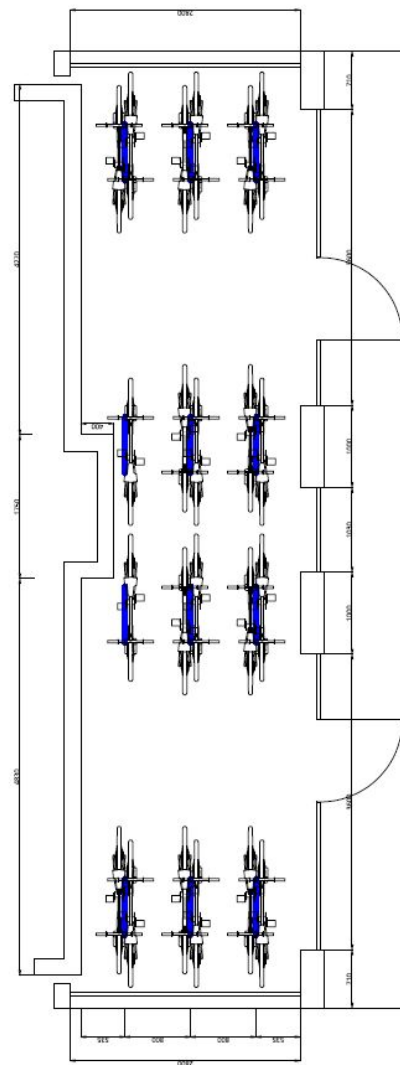
Avant



Après



Proposition retenue



Accompagnement Alvéole Plus de novembre à décembre 2023

Travaux réalisés en 2024

 *Résidence La Fontaine, Antony*

- Nombre de stationnements créés : 21
- Coût (fourniture + pose) : 15 175 € TTC
- Aide Alvéole Plus : 6 900 €

Autres exemples de réalisations

Cour / extérieur



Paris 12ème

Installation de 8 arceaux en extérieur pour 16 stationnement vélo.
Coulage d'une dalle en béton en amont par un artisan.

Abri vélo



Paris 8ème

Aménagement d'une cour extérieure d'une copropriété
Abri sur mesure avec toiture en verre, pour 10 stationnements vélo.

Parking sous sol & espace couvert



Saint-Denis

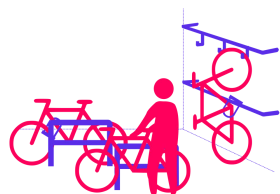
Aménagement d'une ancienne aire de lavage dans parking en sous-sol.
Grille barreaudée avec arceaux pour un total de 18 stationnement vélo sécurisés.

Rez de chaussée



Paris 10ème

Aménagement d'un local vélo en rez-de-chaussée
Barre sur-mesure 10 crochets complétée par une barre antivol pour sécuriser les vélos au niveau des pédaaliers



Et voilà, le tour est joué ! Les cyclistes pourront désormais stationner leur vélo dans un **endroit dédié et adapté**, avec du **stationnement sécurisé et facile** à utiliser au quotidien.

2.4 Quelques idées de bonnes pratiques pour faciliter la gestion du stationnement



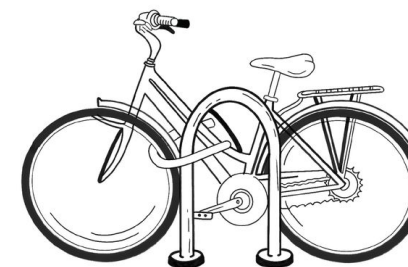
Se débarrasser des
vélos épaves



Afficher
les bonnes pratiques
dans le local

INFORMATION

Pour votre sécurité, attachez le cadre et,
si possible, la roue avant à un point fixe.



Pensez à utiliser un antivol en U de qualité.

(Cf. tests antivol de la Fédération des Usagers de la Bicyclette).



**Vous cherchez une solution de stationnement vélo
sécurisée et adaptée à votre espace ?**

La Fabrique des Cyclistes vous accompagne dans votre
projet, **de sa conception à sa réalisation.**



contact@lafabriquedescyclistes.fr

PODCAST



habiter durable

L'Agence Parisienne du Climat lance son premier podcast pour répondre à toutes les questions que vous nous posez au quotidien sur les sujets de la rénovation et de la maîtrise de l'énergie !

LES THÉMATIQUES ABORDÉES

Étapes d'un projet de rénovation - Diagnostics -
Accompagnement - Aides financières - Végétalisation -
Confort d'été - Et bien d'autres !



Abonnez-vous
pour ne manquer aucun épisode !

SCANNEZ ICI



ou rendez-vous sur
podcast.ousha.co/apc-paris



**Agence
Parisienne
du Climat**